

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

1- Le dossier

Le candidat rédige un dossier de présentation de son projet. La forme du dossier est libre, entre 15 et 20 pages, sans les annexes, mais il doit être paginé et comporter un sommaire pour être considéré comme un écrit de type professionnel.

Le candidat doit expliquer dans ce dossier la conception, la mise en œuvre et la réalisation de son projet d'animation réalisé au sein de sa structure d'alternance pédagogique.

2- La présentation orale

Sur la base du dossier, le candidat présente son projet pendant 20 minutes au maximum devant la commission d'évaluation certificative. Il n'est pas interrompu pendant sa présentation et est informé une minute avant la fin du temps imparti. Il est arrêté par les membres de la commission s'il dépasse ce temps.

L'utilisation d'outils, supports de la présentation est au choix des candidats.

3- L'entretien

La présentation est suivie d'entretien pendant lequel les membres de la commission questionnent le candidat. Si le candidat n'a pas utilisé les 20 minutes prévues pour sa présentation, le temps restant se reporte sur l'entretien.

La commission d'évaluation certificative interroge le candidat sur son projet, en se référant aux éléments présents dans le dossier et à l'oral. L'entretien vise à vérifier l'acquisition de compétences, le questionnement revêt la forme d'une mise en situation professionnelle.

Lieu de la certification

Centre de formation

Situation d'évaluation certificative UC 3

Épreuves certificatives de l'UC 3 sur la première famille d'activités du BPJEPS APT, choisie par le/la candidat(e)

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

UC 3-1 La situation d'évaluation se déroule dans la structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

– **Production d'un document**

Le/la candidat(e) transmet un dossier une semaine avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage de au moins 6 séances dont 3 au moins réalisées dans la structure d'alternance pédagogique portant sur la première famille d'activités du BPJEPS APT.

Le dossier est constitué de trois parties :

- 1- Présentation générale : une présentation rapide de la structure, des caractéristiques de son public, la justification de son choix d'APS en lien avec les objectifs de la structure
- 2- Présentation de l'activité : La logique interne de l'activité, les caractéristiques de la discipline, les incidences anatomiques et physiologiques de la pratique, l'évolution pédagogique
- 3- Présentation du cycle d'au moins 6 séances.

– **Mise en situation professionnelle**

Le/la candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Il/elle conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique. La séance a une durée d'au minimum 45 mn et au maximum une heure pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance pédagogique est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

- 15 mn au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le/la candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie ses choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 mn au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

–

Composition de la commission d'évaluation :

2 évaluateurs de l'OF

Situation d'évaluation certificative UC4

Épreuve certificative de l'UC4 sur la troisième famille d'activités du BPJEPS APT

Modalités de l'épreuve :

L'épreuve se déroule au sein du centre de formation. Elle est composée de la mise en situation suivante :

Une semaine avant le début de la session d'évaluation, les candidats tirent au sort un sujet à préparer sur la troisième famille d'activités. La fiche de séance est rendue au coordinateur pédagogique le premier jour des évaluations.

- Mise en situation professionnelle :

Le candidat conduit une séance dans la famille d'activité restant à évaluer pendant 45 à 60 mn pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 15 mn maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le/la candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et la justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

Composition de la commission d'évaluation :

1 expert de la discipline et un représentant de l'OF